

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances le lundi 23 octobre 2023 à 19h30, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ,c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 5 octobre 2023 et déposé aux archives de la municipalité.

L'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire prévue à 20 h a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ,c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 5 octobre 2023 et déposé aux archives de la municipalité.

Tous les membres du conseil renoncent à ces deux avis de convocation.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux deux personnes présentes dans la salle.

**2023-10-136 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour et proposent d'annuler la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre à 20 h et d'y ajouter le sujet prévu à l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire à celui de cette séance tenante.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

6. Embauche d'une firme pour des services en hydrogéologie pour le nouveau Centre communautaire.
7. Annulation de la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre 2023 à 20 h

#### **2023-10-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Demande de dérogation mineure pour le terrain situé sur le chemin de la Rivière-Noire (6 442 629)
6. Embauche d'une firme pour des services en hydrogéologie pour le nouveau Centre communautaire.
7. Annulation de la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre 2023 à 20 h
8. Deuxième période de questions
9. Clôture de la séance
10. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 6 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante.

#### **2023-10-138 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE TERRAIN SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-NOIRE (6 442 629)**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le terrain situé sur le chemin de la Rivière-Noire portant le numéro de cadastre 6 442 629 ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'aménagement d'une allée d'accès dont la longueur est dérogatoire au *Règlement de lotissement R 157-2014*;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la dérogation mineure par sa résolution portant le numéro C2023-10-03 ;

**ATTENDU QU'**un avis public a été affiché sur le babillard à l'entrée du Complexe municipal et sur le site internet de la Municipalité le 5 octobre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le bureau municipal n'a reçu aucune objection écrite concernant cette demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité accorde la présente demande de dérogation mineure ;

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur municipal à émettre les permis nécessaires pour le lot identifié ci-haut.

**2023-10-139 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR DES SERVICES EN HYDROGÉOLOGIE POUR LE NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase est en préparation du dossier pour la construction d'un nouveau Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** ce nouveau Centre communautaire aura besoin de service en hydrologie pour la conception d'un système de traitement d'eau potable et d'eau usée;

**ATTENDU QUE** Monsieur Pascal Beaulieu, chargé de projet nommé par le conseil municipal par la résolution numéro 2022-04-63, a fait la demande de trois soumissions pour ces services;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se réserve également le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encours aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;

**ATTENDUQ QUE** le Comité chargé du projet a comparé les offres de services reçu et qu'il recommande au Conseil municipal l'offre de service reçu le 4 octobre 2023 de l'entreprise AKVO inc. aux montants détaillés comme suit :

Volet	Forfait (taxes exclues)
1. Général	2 100 \$
2. Approvisionnement en eau	35 035 \$
3. Traitement de l'eau potable	13 545 \$
4. Traitement de l'eau usée	14 275 \$
5. Service durant la construction	17 360 \$
Total	82 315 \$, plus taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte l'offre de service professionnelle de l'entreprise AKVO inc. pour des services en hydrologie concernant la conception d'un système de traitement d'eau potable et d'eau usée et pour des services de support lors des travaux de construction du nouveau Centre communautaire de la municipalité de Saint-Athanase selon les prix détaillés plus haut en ajoutant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de service, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la direction générale de la Municipalité soit autorisée à signer avec la compagnie Akvo inc., pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, la soumission tenant lieu de contrat pour conclure l'appel d'offre concernant les services professionnels de Gestions de projets environnementaux Akvo inc. pour la réalisation des travaux présentés dans la proposition technique 23-048-PT-01 rev 0A présentée le 11 août 2023.

#### **2023-10-140 ANNULATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONVOQUÉE LE 23 OCTOBRE 2023 À 20H**

**ATTENDU QUE** le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre 2023 à 20 h a été reporté à l'ordre du jour de la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre à 19 h 30;

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la séance extraordinaire convoquée le 23 octobre 2023 à 20 h.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance.

Le thème suivant a été abordé :

- Dans le cadre de l'embauche d'une firme pour des services en hydrogéologie pour le nouveau Centre communautaire, est-ce que l'ensemble du mandat aurait pu être confié à une entreprise située plus près de notre secteur?

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 39 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
Mme. Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*